FAQ – Changement important concernant votre assureur

Le 1er février 2023, la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « Première du Canada »), qui exerce ses activités sous le nom de Securian Canada, a fait l'acquisition du volet assurance crédit de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life »), devenant ainsi le nouvel assureur de vos produits de crédit.

Qui est la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada?

La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « Première du Canada »), qui exerce ses activités sous le nom de Securian Canada, est une compagnie d'assurance notée A par A.M. Best dont le siège est à Toronto, en Ontario. En tant que filiale en propriété exclusive de Securian Financial Group, Inc. exploitée de façon indépendante, la Première du Canada est déterminée à fournir une sécurité financière aux Canadiens depuis plus de 65 ans. Pour en savoir plus sur la Première du Canada, consultez le site candianpremier.ca/fr

Quand ce changement est-il entré en vigueur?

La Première du Canada, qui exerce ses activités sous le nom de Securian Canada, est devenu le nouvel assureur le 1^{er} février 2023.

Je ne crois pas avoir d'assurance à BMO, mais j'ai reçu une lettre au sujet du changement d'assureur. Pourquoi? Ou en quoi consiste ma couverture?

Veuillez adresser votre question à votre succursale, qui sera en mesure de confirmer si vous détenez une assurance. Communiquez avec votre succursale de BMO ou <u>prendre rendez-vous</u> en ligne.

Je n'ai jamais reçu l'information au sujet du changement d'assureur. Pourquoi?

Des avis ont été envoyés par la poste aux clients qui ont une assurance. Pour confirmer si vous détenez une assurance, veuillez communiquer avec votre succursale de BMO ou <u>prendre rendez-vous</u> en ligne.

Ce changement aura-t-il une incidence sur mon assurance crédit actuelle ou sur les taux de prime de mon produit de crédit? Y a-t-il quelque chose que je devrais savoir?

Non, ce changement d'assureur n'aura aucune incidence sur les taux de prime, les couvertures et les modalités qui sont indiqués dans votre certificat d'assurance.

Lorsque j'ai fait ma proposition d'assurance, elle n'a pas été automatiquement approuvée. Au lieu de cela, on m'a dit que ma proposition devait faire l'objet d'un examen plus approfondi en ce qui concerne la tarification et qu'on m'informerait lorsqu'une décision serait prise. Dois-je faire quelque chose maintenant que l'assureur a changé?

Non, vous n'avez rien à faire. Le traitement de toute proposition initiée avant la date d'entrée en vigueur du changement d'assureur de la Sun Life à la Première du Canada se poursuivra. Vous n'aurez pas à signer de nouveaux documents. De plus, toutes les modalités et tous les taux de prime qui étaient en vigueur au moment de votre proposition demeureront inchangés.

À qui dois-je m'adresser si j'ai une question sur la tarification ou les demandes de règlement?

Si vous avez une question au sujet de l'assurance crédit que vous avez demandée ou d'une demande de règlement existante ou récemment soumise, veuillez appeler au 1-877-271-8713, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (HE), pour obtenir de l'aide.



J'ai reçu un appel de la part de la Première du Canada, mais mon afficheur indiquait la Sun Life. Pourquoi?

La Sun Life appuie la transition vers la Première du Canada en fournissant des services administratifs. Pendant la période de transition, vous pourriez continuer à voir la Sun Life mentionnée. Veuillez considérer les mentions relatives à la Sun Life comme des références à la Première du Canada.

Je reçois actuellement des paiements liés à une demande de règlement. Quelle incidence ce changement d'assureur a-t-il sur ces paiements?

Vous continuerez de recevoir les paiements liés à votre demande de règlement de la même façon qu'aujourd'hui. Si vous avez des questions, veuillez appeler au 1-877-271-8713, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (HE), pour obtenir de l'aide.

Vais-je recevoir un nouveau certificat d'assurance pour remplacer mon certificat existant, indiquant que la Première du Canada est le nouvel assureur?

Non. Vous ne recevrez pas de nouveau certificat d'assurance de la part de la Première du Canada. Le certificat d'assurance qui a été émis à l'origine par la Sun Life deviendra automatiquement un certificat de la Première du Canada comportant les mêmes taux de prime, caractéristiques, modalités et couvertures. Veuillez conserver l'avis que vous avez reçu au sujet du changement à la Première du Canada avec votre certificat d'assurance et les autres documents importants.

Lorsque j'ai consulté le site Web de la Première du Canada, j'ai été dirigé vers le site de Securian Canada. Pourquoi ne puis-je pas trouver la Première du Canada? Qui est Securian Canada?

La tarification et les couvertures de votre police d'assurance sont offertes par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, qui exerce ses activités sous le nom de Securian Canada.

